



Peyrolles-info

105

Élections municipales :

Électeurs inscrits : 44

Votants : 30

Suffrages exprimés : 28

Élus, liste « TOUS POUR PEYROLLES »

ABBOU François

BORDARIER Bernard

DELEUZE Pierre

GEOFFRAY Nicolas

HENON Pierre

PAULIN Jean

PONSIN Thierry

Conseil municipal du 21 mars 2014

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Pierre Hénon, Sophie Moreau, Jean Paulin, Aurélie Roux.

Absents: Dorothee Givone. Françoise Letowski.

Pas de pouvoir.

Secrétaire de séance : Aurélie Roux

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2014 est approuvé à l'unanimité

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le maire présente au conseil municipal le compte administratif 2013.
Il peut être résumé à l'aide du tableau suivant :

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	101 454,92	G	106 644,03
	Section d'investissement	B	54 979,34	H	60 494,37
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	75 430,48
	Report en section d'investissement (001)	D		J	95 889,14
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D	156 434,26	=G+H+I+J	338 458,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F		=K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	101 454,92	= G+I+K	182 074,51
	Section d'investissement	=B+D+F	54 979,34	= H+J+L	156 383,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	156 434,26	= G+H+I+J+K+L	338 458,02

De nombreuses explications sont demandées sur différents points qui sont précisés par la secrétaire de mairie. Le maire se retire au moment du vote qui se fait sous la présidence de M. Jean Paulin, premier adjoint.

Ayant constaté que la balance des comptes est identique à celle du receveur municipal, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, l'approbation du compte administratif 2013.

2. COMPTE DE GESTION 2013

Le maire demande au conseil de délibérer sur l'approbation du compte de gestion établi par Monsieur Rey, receveur municipal à la trésorerie d'Anduze.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité des membres présents.

3. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013

Le maire rappelle les résultats globaux de l'exercice écoulé :

- fonctionnement : 80 619,59 €

- investissement : 101 404,17 €

Il propose de :

- reporter au compte 002 en section de fonctionnement la somme de 80 619,59 € ;
- reporter au compte 001 en section d'investissement la somme de 101 404,17 €.

Après délibérations, propositions adoptées à l'unanimité.

4. TARIFS 2014 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Maire propose de maintenir les tarifs 2013 soit 1,15 € le mètre cube et 68 € par an pour les compteurs.

Accord unanime du conseil

5. CONTRIBUTION AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT ET SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Après discussion le conseil s'accorde sur les montants suivants :

Nom des bénéficiaires	Subventions 2013	Subventions 2014
Association Abraham Mazel	50,00 €	50,00 €
Association ANEM	66,00 €	66,00 €
Association de chasse La Peyrollenque	100,00 €	150,00 €
Association des Maires du Gard	70,00 €	70,00 €
Association des Maires Ruraux	90,00 €	90,00 €
Fonds OCCE de l'école communale de Saint-Jean du Gard (50 € par enfant inscrit)		150,00 €
Association La Truite Salamandre	50,00 €	50,00 €
Vita Vallée	50,00 €	50,00 €
Association Pays Touristique Cévenol	50,00 €	N'existe plus
SIRP de la Vallée Borgne (transport scolaire)	2 271,00 €	Plus d'enfants inscrits

Accord unanime du conseil.

6. TAXES LOCALES 2014

Le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des quatre taxes locales de la commune au niveau de 2012.

Les taux des taxes ainsi que les produits attendus seraient donc les suivants :

Libellés	Bases d'imposition 2014	Taux constants	Produits à taux constant
Taxe d'habitation	41 400 €	15,41 %	6 380 €
Taxe foncier bâti	27 100 €	11,29 %	3 060 €
Taxe foncier non bâti	1 200 €	55,49 %	666 €
CFE	1 200 €	19,51 %	234 €
Total			10 340 €

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter les taux des taxes locales 2014 comme proposé dans le tableau ci-dessus pour un produit attendu de 10 340 €.

8. AMORTISSEMENTS 2014

Le maire informe les conseillers de la modification des tableaux d'amortissement qui intègrent :

A// Les dépenses AEP 2013 pour un montant total de 1 231,88 € :

Année entrée	objet	Montant dépenses	Durée amortissement	Nb années amorties	Capital amorti	Années à amortir	Reste à amortir	Amortissement annuel	Sortie de l'amortissement	IMPUTATION BUDGETAIRE			
1989	bassin	35 509,77	30	26	30 775,16	4	4 734,61	1 183,66	2019	28135	1 185,72		
1990	bassin	61,83	30	25	51,50	5	10,33	2,06	2020				
1988	canalisations	35 246,00	30	27	31 721,49	3	3 524,51	1 174,87	2018	281531			
1989	canalisations	88 737,87	30	26	76 906,18	4	11 831,69	2 957,93	2019				
1990	canalisations	6 857,62	30	25	5 714,75	5	1 142,87	228,59	2020				
1994	canalisations	2 261,70	30	21	1 583,19	9	678,51	75,39	2024				
2004	répar captage	11 893,67	30	11	4 361,06	19	7 532,61	396,46	2034				
2009	extension AEP	91 512,19	30	6	18 302,46	24	73 209,73	3 050,41	2039				
2010	réparation captage	7 728,55	30	5	1 499,19	25	6 229,36	299,84	2040				
2011	extension réseau AEP	7 122,18	30	4	949,64	26	6 172,54	237,41	2041				
2012	2 branchements AEP	1 118,25	10	3	335,49	7	782,76	111,83	2022			281531	111,83
	radiateur AEP	387,15	10	3	116,16	7	270,99	38,72	2022			28135	38,72
2013	pompe de reprise AEP	3 464,27	10	2	692,86	8	2 771,41	346,43	2023	281531	346,43		
2013	détecteur métaux	99,80	5	2	39,92	3	59,88	19,96	2018	281531	19,96		
2013	regard réseau Le Mas	1 034,54	10	2	206,90	8	827,64	103,45	2023	28135	103,45		
2014	1 branchement AEP	1 231,88	10	1	123,19	9	1 108,69	123,19	2024	281531	123,19		
TOTAL		294 267,27			169 415,79		102 664,86	10 350,20		total AEP	10 350,20		

B// La sortie du tableau des dépenses de 2009 pour le PLU :

Année entrée	VALEUR BRUTE	Durée d'amortissement	Nb années amorties	Capital amorti jusqu'en 2013	Années à amortir	Reste à amortir	Amortissement annuel	Sortie de l'amortissement en
2010	2 952,41	5	5	2 952,40	0	0,01	590,48	2015
TOTAL	2 952,41			2 952,40		0,01	590,48	

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces tableaux d'amortissement.

Questions diverses :

- *Pas de question diverse.*

La séance est levée à 20h15.

Attention :

Nouveaux horaires de la déchetterie à compter du 1er avril 2014 :

du mardi au samedi après-midi

· de novembre à mars : 13h - 16h

· d'avril à octobre : 15h - 18h

au lieu-dit Pomaret, Saint-André de Valborgne.